

VADE-MECUM – OBSÈQUES

Guide pratique pour les responsables de section Accompagner – Honorer – Respecter

Ce guide pratique a pour objectif de :

- **Guider les responsables de section dans l'accompagnement des familles ;**
- **Harmoniser les pratiques au sein de l'association ;**
- **Garantir une présence digne et respectueuse lors des cérémonies.**
- **Ce guide n'intègre pas les rituels religieux propres à chaque religion**

1. INFORMATION DU DÉCÈS

Sources possibles

- Famille proche
- Ami, référent ou voisin
- Autorité locale (mairie, service funéraire)
- Autre adhérent
- Veille presse assurée par un membre du comité

Vérifications à effectuer

- Confirmer le décès auprès d'un proche fiable.
- Identifier l'interlocuteur familial privilégié (personne référente).

2. PREMIER CONTACT AVEC LA FAMILLE

Objectifs du contact

- Présenter les condoléances au nom de l'association.
- Informer la famille qu'une lettre du président peut être adressée.
- Proposer un soutien moral et logistique, **sans s'imposer**.
- Rester disponible et bienveillant.

3. INFORMATIONS À RECUEILLIR

- Date, heure et lieu des obsèques.
- Souhaits de la famille concernant la présence de l'association.
- Possibilité d'un hommage :
 - Allocution
 - Dépôt de gerbe
- Présence souhaitée ou non du porte-drapeau.
- Proposer que la section procède à la remise d'une palme ou d'une palmette sur la tombe ou au columbarium.

4. COORDINATION INTERNE

Personnes à informer

- Président(e)
- Membres du bureau
- Référents territoriaux (délégués de secteur)
- Porte-drapeau (si concerné)

Décisions à prendre

- Désignation du représentant de l'association (président, membre du comité, autre).
- Rédaction et diffusion éventuelle d'une annonce mortuaire interne.

5. PARTICIPATION À LA CÉRÉMONIE

Représentation

- Tenue adaptée selon le protocole interne.
- Arrivée anticipée pour saluer la famille et se positionner.

Porte-drapeau

- Vérifier disponibilité et tenue réglementaire :
 - Veste sombre
 - Insignes autorisés
 - Gants blancs (si usage local)
- Respect strict du protocole funéraire :
- Le célébrant accueille le corps ; les porte-drapeaux suivent le cercueil.
- Salut au défunt puis positionnement selon les usages du lieu.
- À l'absoute : placement au plus près du défunt, puis accompagnement à la sortie.
- Formation d'une haie de chaque côté du corbillard, salut final.
- Au cimetière : positionnement de part et d'autre de la tombe, salut après les prières.
- *Nota : certains lieux prévoient une sortie avant le cercueil ou un triple salut.*

Pour en savoir plus se référer au guide des porte-drapeaux de l'ONaCVG

Dépôt de gerbe

- Choisir une composition florale adaptée (à l'initiative de la section)
- Prévoir une carte au nom de l'association (sobre et personnalisée).

Hommage oral (si autorisé par la famille)

- Allocution courte : 1 à 2 minutes.
- Ton sobre, respectueux, centré sur l'engagement du défunt.
- Ne jamais s'imposer : intervenir uniquement sur accord explicite.

6. COMMUNICATION

Avant la cérémonie

- Message interne aux adhérents (selon souhaits de la famille).
- Informations pratiques pour ceux qui souhaitent participer.

Après la cérémonie

- Message de remerciement à la famille.
- Publication interne ou externe (bulletin, site, réseaux) **uniquement si autorisée.**

7. SUIVI APRÈS LES OBSÈQUES

Soutien à la famille

- Message ou appel quelques jours après.
- Aide administrative éventuelle (selon capacités de la section).
- Proposer de rester adhérent à demi-tarif comme le prévoit le règlement

Mise à jour administrative

- Radiation de l'adhérent.
- Archivage des documents liés à l'hommage (annonce, allocution, photos autorisées, etc.).

8. ANNEXES (à intégrer selon vos besoins) voir ci-après

- Modèle de message de condoléances
- Modèle d'allocution
- Modèle de carte florale
- Fiche "Droit au drapeau tricolore" (ci-dessous)

ANNEXES

1. Annexe Message de condoléances

Objet : Condoléances de l'Association

Madame, Monsieur,

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de **[Nom du défunt]**.

Au nom de l'ensemble des membres de notre association, je tiens à vous adresser nos condoléances les plus sincères et l'expression de notre soutien dans cette épreuve.

Nous garderons de **[Nom]** le souvenir d'une personne engagée, respectée et estimée de tous. Son parcours et son sens du devoir resteront présents dans nos mémoires.

Nous nous tenons à vos côtés avec respect et discrétion.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération attristée.

[Nom, fonction]

Association **[Nom de la section]**

2. Annexe Allocution (1 à 2 minutes)

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour rendre hommage à **[Nom du défunt]**, dont le départ nous touche profondément.

Au sein de notre association, **[Nom]** occupait une place particulière. Son engagement, sa fidélité aux valeurs de solidarité, de mémoire et de citoyenneté ont marqué durablement ceux qui ont eu la chance de le côtoyer.

Nous garderons de lui/elle l'image d'une personne droite, attentive aux autres, et toujours prête à servir.

Son parcours, son sens du devoir et son humanité continueront d'inspirer notre communauté. À sa famille, nous exprimons notre respect, notre soutien et notre profonde sympathie.

Que **[Nom]** repose en paix.

3. Annexe Carte florale

À la mémoire de [Nom du défunt]

Hommage respectueux de l'Association [Nom de la section]

Nous ne vous oublions pas.

Version courte :

Hommage de l'Association [Nom]

Avec respect et reconnaissance.

4. Annexe – DROIT AU DRAPEAU TRICOLORE

Textes de référence

- Circulaires n°338 du 17/09/1956, n°423 du 10/10/1957, n°77-350 du 03/08/1977
- Circulaire n°92-00095C du 25/03/1992 (extension aux titulaires du TRN)

Personnes pouvant bénéficier du drapeau tricolore

- Titulaires de la carte du combattant
- Titulaires du Titre de reconnaissance de la Nation
- Anciens réfractaires au STO
- Civils (policiers, sapeurs-pompiers) morts en service dans des circonstances exceptionnelles

Important

- Les veuves d'anciens combattants **ne peuvent pas** bénéficier de ce privilège.
- La demande doit émaner de la famille ou d'une association d'anciens combattants.
- Le drapeau est fourni par :
- L'association
- La mairie
- Les services de pompes funèbres

Modalités de recouvrement

- Le drapeau recouvre entièrement le cercueil.
- Aucun frais supplémentaire ne doit être facturé à la famille.
- L'association doit informer les proches de cette possibilité, mais ne peut l'imposer.